



La tâche en Formation professionnelle 13-10.05

Tâche	Description	Heures semaine (moyenne ¹)	Maximum annuel
Tâche éducative	<ul style="list-style-type: none">• Cours et leçons• Supervision de stages	18	635
Complément de tâche éducative	<ul style="list-style-type: none">• Tutorat• Récupération• Activités étudiantes <p>Cette partie de tâche doit se faire en présence élèves</p>	2	85
	Total	20	720
Tâche complémentaire	<ul style="list-style-type: none">• Journées pédagogiques• Comités• Préparation de cours et leçons• Activités promotionnelles• Études de cas	7	360
Travail de nature personnelle²	<ul style="list-style-type: none">• Rencontres collectives• Travail personnel lié à la fonction générale (13-10.02)	5	200
	Total	32	1280

¹ Toutes les parties de tâche peuvent être considérées comme un temps moyen hebdomadaire permettant le dépassement de ces heures pour certaines semaines, compensées par des réductions pour d'autres semaines.

² Contrairement au reste de la tâche, le travail de nature personnelle est effectué à **des moments déterminés par l'enseignante ou l'enseignant**. De plus, quatre heures de travail de nature personnelle peuvent s'effectuer à l'extérieur de l'horaire hebdomadaire selon les modalités suivantes :

- Pendant la période de 30 minutes précédent immédiatement le début ou suivant immédiatement la fin de l'horaire hebdomadaire de 35 heures déterminé par la direction du centre
- Pendant la période de repas excédant 50 minutes pour un maximum de deux heures par semaine